

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 13/06/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
13/06/2023

L'an 2023, le 9 Juin à 20:45, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 25/05/2023 et affichés à la porte de la Mairie le .

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BREGERE-MAILLET Jean à Mme GREMY Dominique, M. COLAS Christophe à M. GANDON Jean-Charles, Mme DUWEZ Nathalie à Mme CERCEAU Christelle, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme HAMEL Catherine

**Excusé(s)** : M. BALOUZAT Alain

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HAMEL Catherine

### C2023\_27 – Demande de subvention DRAC au titre de la DGD dans le cadre du dispositif Elargissement des Horaires des Bibliothèques

Il est rappelé à l'Assemblée que lors de sa séance 1<sup>er</sup> avril 2022 le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de demander une subvention à la DRAC pour la création d'un poste d'assistant de conservation dans le cadre du dispositif « Elargissement des horaires des bibliothèques ».

Cette subvention avait pour but d'accompagner financièrement la commune pour la création d'un poste d'Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques, pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2022** au **30 septembre 2023**.

L'Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques a été recruté le 18 octobre 2022, ce qui a permis d'élargir l'amplitude horaire de la bibliothèque municipale de 7h00 à 11h00.

Ce dispositif étant prévu sur une durée de 5 ans, il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2023** au **30 septembre 2024**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC une demande de subvention au titre de la **Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** dans le cadre du dispositif « Elargissement des Horaires des Bibliothèques ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
**Catherine HAMEL**

A Bourron-Marlotte, le 12/06/2023

Le Maire,  
**Vitor VALENTE**

